

Département
du PUY-DE-DOME

République française

COMMUNE DE THURET

Arrondissement
de RIOM

tél : 04-73-97-91-58
mairiedethuret@wanadoo.fr

Canton
d'AIGUEPERSE

ARRETE DU MAIRE
Arrêté provisoire n°5/2020

Le Maire de la Commune de THURET (PUY DE DOME)

-Vu l'article L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue du Pré du Moulin en raison des travaux de création d'une écluse double et d'un dos d'âne.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Du 11 au 29 mai 2020, le stationnement sera interdit au droit et en face du chantier et la circulation des véhicules sera alternée à hauteur des travaux rue du Pré du Moulin.

ARTICLE 2 :

Les véhicules devront se conformer à la signalisation mise en place par l'entreprise EUROVIA chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

Mr le Commandant de la gendarmerie de Maringues est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à THURET, le 7 mai 2020

Le Maire,

Pierre LYAN

